



MANUEL DU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR

Dernière mise à jour : mars 2025



Table des matières

À quoi sert ce manuel et que couvre-t-il ?	1
Qui nous sommes	2
Message du PDG	3
Lettre du Vice-Président principal de la Chaîne d'approvisionnement	5
Notre Code de conduite fournisseur	6
Signaler une préoccupation	7
Ce qu'Endeavour exige et attend de ses fournisseurs	8
Droits humains	10
Droits du travail	11
Santé et sécurité	12
Protection de l'environnement	14
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	15
Responsabilité sociale	16
Durabilité et engagement communautaire	16
Objectifs de développement durable des Nations Unies	17
Conflits d'intérêts	18
Cadeaux, divertissements et hospitalité	19

Suivez-nous

endeavourmining.com



Endeavour Mining



Endeavour Mining



@endeavourmining



UNE FAÇON RESPONSABLE DE FAIRE DES AFFAIRES

À quoi sert ce manuel et que couvre-t-il ?

Endeavour cherche à mobiliser sa chaîne d'approvisionnement et ses processus d'approvisionnement pour multiplier l'impact positif de ses activités à l'échelle locale, nationale et régionale.

Les fournisseurs doivent comprendre et respecter les valeurs d'Endeavour dans toutes leurs relations commerciales avec Endeavour ou agissant en son nom.

Nous vous demandons de prendre connaissance des normes qui s'appliquent à vous, de bien les comprendre et de les respecter en tout temps.

Ce manuel a été conçu pour favoriser des relations positives et durables avec nos parties prenantes.

Le Manuel du Code de conduite fournisseur décrit les normes professionnelles et éthiques qui sont au cœur des valeurs d'Endeavour, telles que définies dans ses politiques.

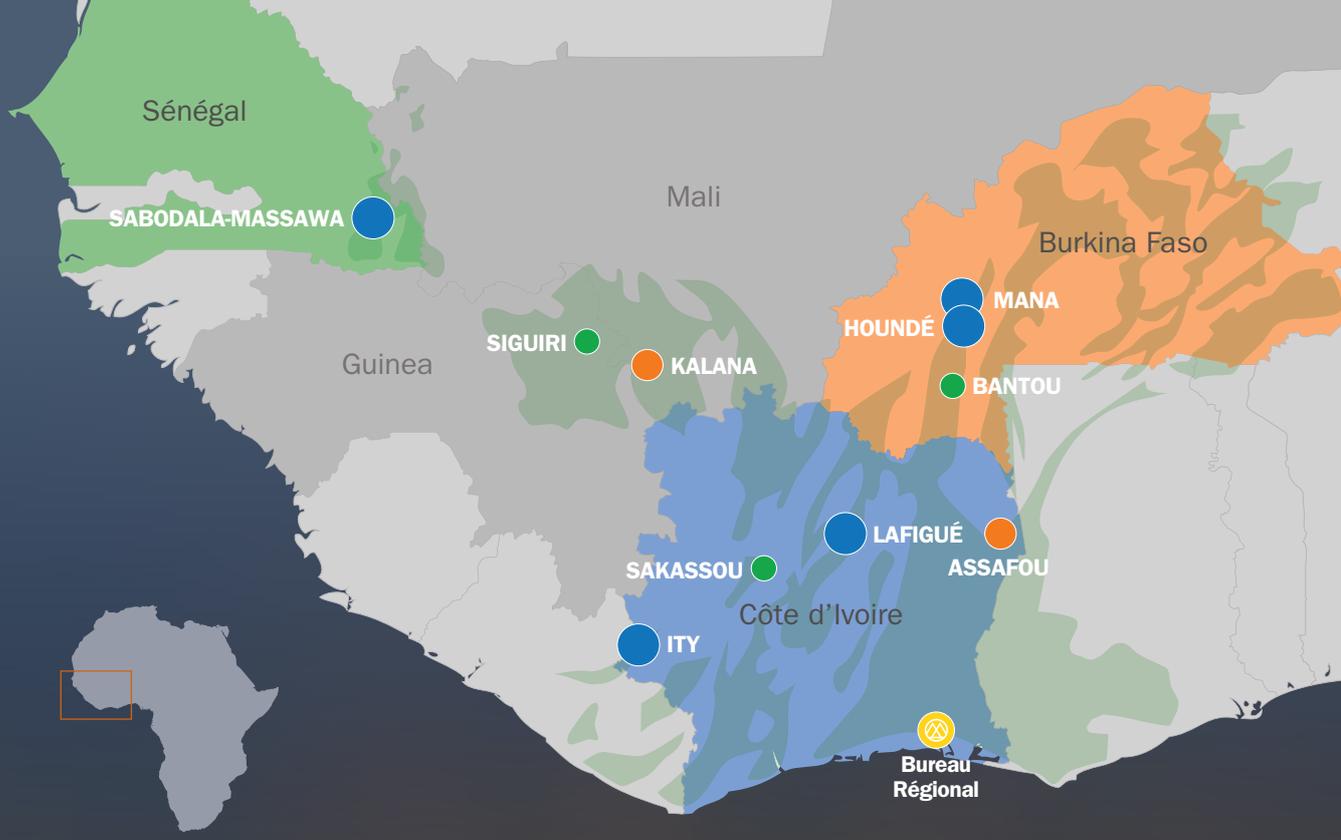
Ce Code de conduite a pour but d'encadrer le comportement des fournisseurs d'Endeavour ainsi que celui de leurs propres sous-traitants, en établissant les normes éthiques auxquelles ils doivent se conformer et sur la base desquelles ils seront évalués dans le cadre du processus de diligence raisonnable des fournisseurs d'Endeavour.

Qu'entend-on par fournisseur ?

Aux fins du présent Code de conduite, un fournisseur désigne toute personne physique ou morale qui fournit des biens et/ou des services à Endeavour ou à l'un de ses affiliés, ou agit en leur nom, que ce soit directement ou en tant que sous-traitant. Cela inclut également les organisations caritatives, si elles fournissent des biens et/ou des services.

Signaler une préoccupation

Endeavour encourage une culture de transparence où chacun peut exprimer ses préoccupations. Si vous avez un doute sur la conduite appropriée à adopter, posez la question. Et si vous êtes témoin d'un comportement dangereux ou contraire à l'éthique, veuillez le signaler. Vous trouverez la marche à suivre dans la section Lanceur d'alerte à la page 7.



Endeavour est un producteur d'or de premier plan à l'échelle mondiale

Classée parmi les dix premiers producteurs mondiaux, Endeavour occupe une position stratégique dans l'une des régions les plus vastes et prometteuses en matière de production aurifère. Nous nous concentrons sur le développement d'un portefeuille d'actifs de haute qualité, à faible coût et à longue durée de vie, tout en veillant à maintenir une solide acceptabilité sociale de nos activités.

Endeavour dispose d'un portefeuille diversifié en Afrique de l'Ouest. Nos mines en exploitation se trouvent au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. L'entreprise possède également un portefeuille solide de projets de développement avancés et d'actifs d'exploration situés dans le très prometteur ceinture de roches vertes birimiennes.

Le siège social d'Endeavour est situé à Londres, et la société est cotée aux bourses de Londres et de Toronto sous le symbole "EDV".



ENDEAVOUR MÈNE SES ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS, DES CULTURES, DE LA DIGNITÉ ET DES DROITS DES INDIVIDUS DANS TOUS LES PAYS OÙ ELLE OPÈRE

Nous nous engageons à produire de l'or qui apporte une réelle valeur aux personnes et à la société. Endeavour agit avec intégrité, en respectant les lois, les cultures, la dignité et les droits des individus dans chacun des pays où nous sommes présents.

Nous attendons de nos fournisseurs (y compris les fournisseurs, les prestataires et les sous-traitants) qu'ils partagent ces mêmes valeurs. Cela implique que leurs employés, agents, sous-traitants et toutes autres personnes agissant en leur nom partagent notre engagement envers l'intégrité, l'éthique, la sécurité et la conformité.

Ce Code de conduite fournisseur (le « Code ») est un outil essentiel pour maintenir des normes élevées dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, encourager un comportement éthique et favoriser des relations commerciales durables et responsables.

Le Code précise nos exigences et attentes envers tous nos fournisseurs sur plusieurs sujets, notamment le respect des principes d'intégrité, le respect des personnes et la sécurité des opérations. Nous exigeons de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les mêmes standards rigoureux que ceux que nous nous imposons, et qu'ils agissent conformément au Code.

Conformément à nos valeurs, nous encourageons toujours la prise de parole. Si un employé d'Endeavour, un fournisseur ou un membre du public a connaissance d'une violation présumée du Code ou des politiques de l'entreprise, un service de signalement confidentiel, anonyme et gratuit est mis à disposition par un prestataire indépendant. Cette ligne d'alerte est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous restons engagés à accompagner nos fournisseurs dans la compréhension et la mise en œuvre des exigences et attentes formulées dans ce Code.

Je me réjouis à l'idée d'une collaboration fructueuse avec vous tous.

Ian Cockerill
PDG
Endeavour Mining plc



En respectant notre Code de conduite fournisseur, vous renforcez nos valeurs communes, ce qui nous permet de produire de l'or de manière sûre et responsable, au bénéfice de toutes les parties prenantes.”

Ian Cockerill
PDG, Endeavour Mining plc





Afin de garantir les plus hauts standards de transparence, d’équité et de gouvernance dans toutes nos transactions, nous exigeons une stricte conformité aux principes énoncés dans ce Code.”

Hawahou Guillaume

Vice-Président principal – Chaîne d’approvisionnement,
Endeavour Mining plc

En tant que Vice-Président principal de la chaîne d’approvisionnement chez Endeavour, je m’engage à favoriser des relations productives et mutuellement bénéfiques avec l’ensemble de nos parties prenantes, y compris les fournisseurs issus de nos communautés hôtes.

Nous sélectionnons avec soin les fournisseurs qui partagent nos valeurs et qui démontrent leur capacité à contribuer au développement économique durable. Nous suivons des procédures rigoureuses et bien établies pour nous assurer de collaborer avec des partenaires qui répondent à nos exigences élevées et reflètent nos principes éthiques.

Il est essentiel que, dans vos relations avec nous, vous respectiez les principes d’une conduite éthique des affaires et que vos opérations soient alignées sur les normes définies dans notre Code.

Pour accompagner cet engagement, nous avons développé un module de formation en ligne sur le Code de conduite fournisseur, qui expose nos valeurs fondamentales et nos standards, tels que définis dans le Code et dans nos politiques. En formant nos fournisseurs sur ce Code, nous nous assurons que toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris les sous-traitants, respectent les normes minimales applicables à toute activité commerciale.

Chaque nouveau fournisseur est soumis à une procédure de diligence raisonnable et doit attester avoir pris connaissance des exigences et normes minimales décrites dans nos politiques et dans le Code, et s’engager à les respecter. Cela se formalise par la signature de la Déclaration du fournisseur, dans le cadre de ce processus.

Notre objectif est d’établir et de maintenir une relation fondée sur la confiance, la transparence et le respect mutuel. Je me réjouis de bâtir avec chacun d’entre vous un partenariat durable et fructueux, alors que nous travaillons ensemble à la réalisation de nos objectifs communs.

Hawahou Guillaume

Vice-Président principal – Chaîne d’approvisionnement
Endeavour Mining plc

Notre Code de conduite fournisseur



Endeavour s'engage à mener ses activités de manière sûre, éthique, socialement responsable et durable. Notre engagement envers une conduite responsable et éthique des affaires est renforcé par les partenariats avec ceux qui partagent nos valeurs, ainsi que par le dévouement de nos équipes.

Ce Code énonce les attentes et exigences minimales que doivent respecter les fournisseurs d'Endeavour, en opérant conformément aux principes d'affaires responsables détaillés dans le Code, et dans le respect total des lois et réglementations applicables.

Qu'entend-on par fournisseur ? Aux fins du présent Code, un fournisseur désigne toute personne physique ou morale qui fournit des biens et/ou des services à Endeavour ou à l'un de ses affiliés, ou qui agit en leur nom, que ce soit directement ou en tant que sous-traitant. Cela inclut également les organisations caritatives, si elles fournissent des biens et/ou des services.

Les fournisseurs doivent comprendre et respecter les valeurs d'Endeavour dans toutes leurs relations commerciales avec Endeavour ou agissant en son nom. Nous vous demandons de prendre connaissance des normes qui s'appliquent à vous, de bien les comprendre et de les respecter en tout temps. Les fournisseurs sont également tenus de mettre en œuvre les principes de ce Code au sein de leur propre entreprise, y compris auprès de leurs propres fournisseurs, sous-traitants et partenaires en coentreprise.

Les fournisseurs doivent se familiariser avec le présent Code et reconnaître leur engagement à respecter les principes de conduite responsable qui y sont énoncés. Endeavour évalue la conformité des fournisseurs à ce Code par le biais de procédures de diligence raisonnable et d'audits.

Les fournisseurs sont tenus de participer à une formation annuelle sur les éléments du Code. Les sessions de formation seront organisées par Endeavour et dispensées en présentiel ou en ligne. Endeavour mettra également en place un auto-diagnostic des facteurs de risque liés à l'esclavage moderne, à remplir par les fournisseurs.

Signaler une préoccupation

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place un mécanisme de réclamation et qu'ils s'assurent que leurs parties prenantes puissent signaler toute préoccupation sans crainte de représailles.

Nous accueillons également les signalements de toute personne extérieure à Endeavour si elle soupçonne ou constate un comportement contraire à nos politiques, à nos normes ou au présent Code. Endeavour prend ces préoccupations très au sérieux et y répond avec diligence. Les signalements nous permettent de les traiter de manière proactive et de prévenir tout manquement futur.

La confidentialité des personnes concernées sera respectée. Votre identité ne sera communiquée que si cela est nécessaire pour traiter la préoccupation ou si la loi l'exige.

SIGNEZ UNE PRÉOCCUPATION EN CAS DE DOUTE



Que dois-je faire en tant que fournisseur si je suis témoin d'un comportement contraire à l'éthique ?

Vous pouvez signaler vos préoccupations par le canal qui vous convient le mieux, que ce soit : un représentant d'Endeavour, un membre de l'équipe de la chaîne d'approvisionnement, ou via le canal dédié aux lanceurs d'alerte. Les fournisseurs doivent informer leurs employés et sous-traitants de leur responsabilité de signaler toute violation présumée du présent Code ou des politiques d'Endeavour.

Canal de signalement disponible 24 h/24

Endeavour fait appel à un prestataire indépendant, IntegrityCounts, qui propose un service confidentiel et anonyme, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Vous pouvez soumettre un rapport : par téléphone ou en ligne (via un formulaire écrit, en anglais ou en français, de manière confidentielle et anonyme.

Que se passe-t-il après le dépôt d'un signalement ?

Lorsqu'un rapport concernant une violation potentielle du Code est reçu, il est examiné par le service juridique, qui prendra les mesures appropriées. Le service juridique fait un rapport trimestriel au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, incluant tout manquement signalé au Code.

Toute personne souhaitant soumettre une plainte de manière confidentielle est invitée à envoyer un courriel à l'adresse suivante :

endeavourmining@integritycounts.ca

ou à utiliser le numéro d'appel en PCV / en charge inversée accessible dans le monde entier :

+1 (604)-922-5953

Amérique du Nord Ligne sans frais : **+1-866-921-6714**

Royaume-Uni – Appel gratuit : **0-800-092-3586**

ou visiter le site web :

integritycounts.ca/org/endeavourmining

Principales responsabilités des fournisseurs



- ✓ Toutes les politiques d'Endeavour sont accessibles sur notre site web : endeavourmining.com.
- ✓ Si vous avez la moindre incertitude, veuillez contacter votre responsable de la chaîne d'approvisionnement chez Endeavour.

ENDEAVOUR
SPEAK UP

Ce qu'Endeavour exige et attend de ses fournisseurs

Respect des lois et des obligations contractuelles

Endeavour s'engage à appliquer des normes élevées en matière de pratiques commerciales éthiques.

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur dans les juridictions où ils exercent des activités avec, ou au nom d'Endeavour, ainsi que leurs obligations contractuelles dans les domaines décrits ci-dessous.

Les fournisseurs doivent noter que, dans le cas où les lois en vigueur dans certains pays sont moins strictes que les normes du présent Code, ils doivent se conformer aux normes de ce Code. Inversement, si les lois locales sont plus strictes que ce Code, les fournisseurs sont tenus de se conformer à ces lois locales.



Procédure de création de fournisseur

La création d'un nouveau fournisseur débute avec les formulaires SA1 et SA2, respectivement remplis par le demandeur du service, et le fournisseur sélectionné. Les formulaires sont ensuite envoyés au service juridique, pour l'exercice de la diligence raisonnable, puis à la chaîne d'approvisionnement et à la trésorerie pour approbation finale.

La création d'un nouveau fournisseur, la modification d'un fournisseur existant, ainsi que l'activation d'un fournisseur sont gérées conjointement par la Trésorerie et la Chaîne d'approvisionnement.



Diligence raisonnable fournisseur menée par le service Sécurité et la Chaîne d'approvisionnement

La diligence raisonnable est effectuée par le service Conformité via la plateforme GAN.



Les membres de la chaîne d'approvisionnement sur site veillent à ce que les fournisseurs continuent de se conformer au présent Code de conduite



Le cas échéant, des mesures correctives ou des sanctions appropriées sont appliquées en cas de non-respect

Diligence raisonnable

Comment s'assurer que chacun agit correctement ?

Dans le cadre de son processus standard d'intégration des fournisseurs, Endeavour réalise une diligence raisonnable à l'aide d'un outil de base de données tiers permettant de vérifier tous les partenaires afin d'identifier les tiers à haut risque.

Nous procédons à un contrôle de nos fournisseurs pour détecter les signaux d'alerte liés aux sanctions internationales, aux mesures judiciaires et réglementaires, ainsi qu'au statut de personne politiquement exposée, dans le but d'identifier les risques potentiels de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et les risques associés aux PPE. Endeavour effectue cette diligence raisonnable en conformité avec le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

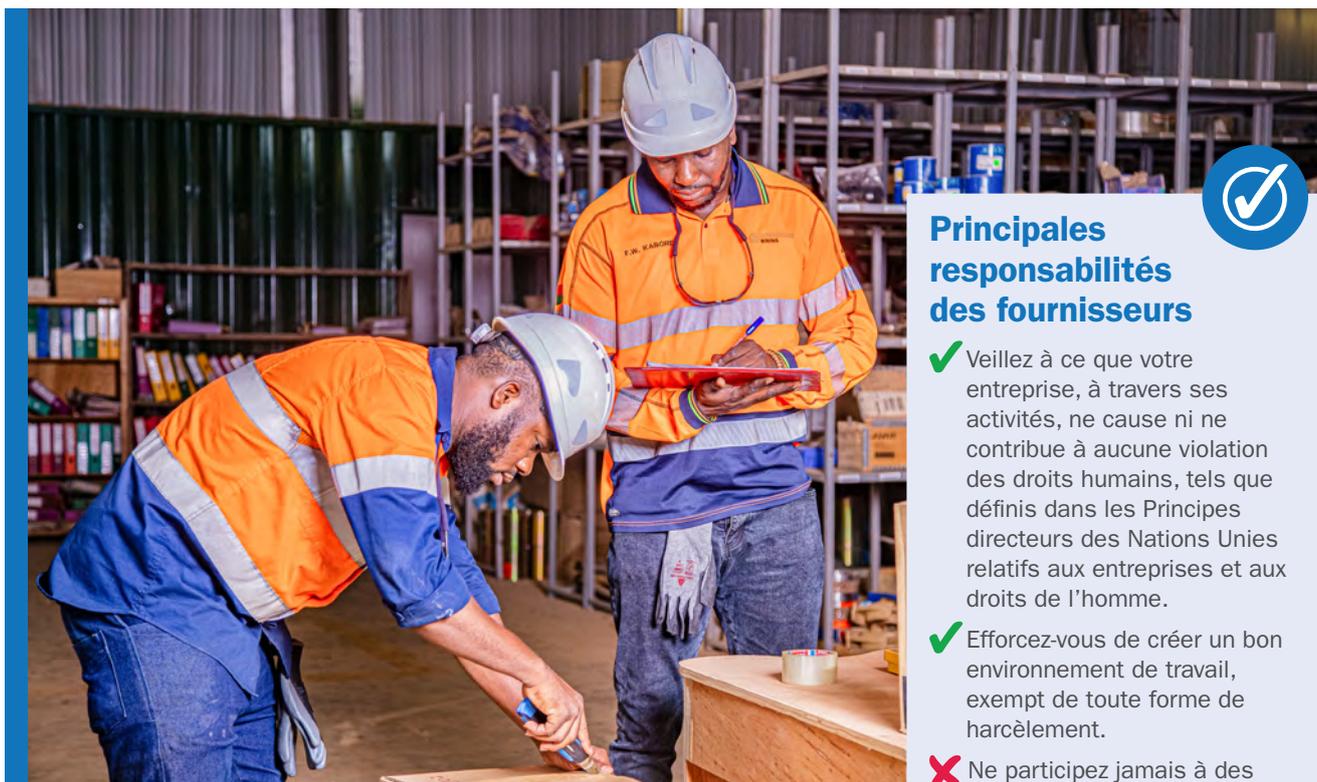
Tous les tiers doivent répondre à un questionnaire comprenant des informations générales sur l'entreprise, des questions relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, à la conformité en matière de droits humains et à l'interdiction du travail forcé, coercitif ou des enfants. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fournissent un accès aux informations pertinentes et soumettent le questionnaire externe dans les délais impartis, afin de faciliter l'approbation finale du fournisseur.



Principales responsabilités des fournisseurs

- ✓ Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.
- ✓ Collaborer et veiller à remplir et soumettre le questionnaire de diligence raisonnable dans les délais impartis.





Conformément à nos politiques sur les droits humains, la prévention du harcèlement et la diversité, Endeavour s'engage à traiter toutes ses parties prenantes de manière équitable, avec respect et dignité, et à promouvoir la diversité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les législations et normes internationales relatives aux droits humains et qu'ils défendent activement ces droits en interdisant et en sanctionnant toute atteinte aux droits humains dans leurs opérations. Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des droits humains et du travail tout au long de leur chaîne de valeur.

Intimidation et harcèlement

Nous ne tolérons aucune forme d'intimidation, de menace ou de harcèlement sur le lieu de travail. Les commentaires, messages offensants, remarques désobligeantes ou blagues inappropriées sont inacceptables.

Harcèlement sexuel

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement sexuel ou de harcèlement fondé sur le sexe, y compris de la part de nos partenaires commerciaux tels que les sous-traitants et fournisseurs.

Exploitation sexuelle

Nous ne tolérons aucun abus ou tentative d'abus à des fins sexuelles commis par une personne en position de responsabilité, de pouvoir ou de confiance.

Achat de services sexuels

L'achat de services sexuels est illégal, contribue à la traite des êtres humains et constitue un risque important en matière de sécurité. La traite des êtres humains constitue une violation grave des droits fondamentaux. Indépendamment des lois locales, des règlements ou des normes et coutumes culturelles, Endeavour interdit strictement l'achat de services sexuels durant les missions ou les déplacements professionnels effectués au nom d'Endeavour.



Principales responsabilités des fournisseurs

- ✓ Veillez à ce que votre entreprise, à travers ses activités, ne cause ni ne contribue à aucune violation des droits humains, tels que définis dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- ✓ Efforcez-vous de créer un bon environnement de travail, exempt de toute forme de harcèlement.
- ✗ Ne participez jamais à des comportements abusifs, harcelants, intimidants ou violents, y compris à des conduites à connotation sexuelle que des collègues ou des tiers pourraient interpréter comme menaçantes ou dégradantes.
- ✓ Respectez les coutumes et la culture de nos collaborateurs.
- ✓ Conformez-vous à notre Politique sur les droits humains, à notre Politique de prévention du harcèlement et à notre Politique sur la diversité.
- ✓ Exprimez-vous et signalez toute situation contraire aux principes ci-dessus si vous en avez connaissance.



POLITIQUE SUR LES DROITS HUMAINS

Cliquez ici pour consulter la politique



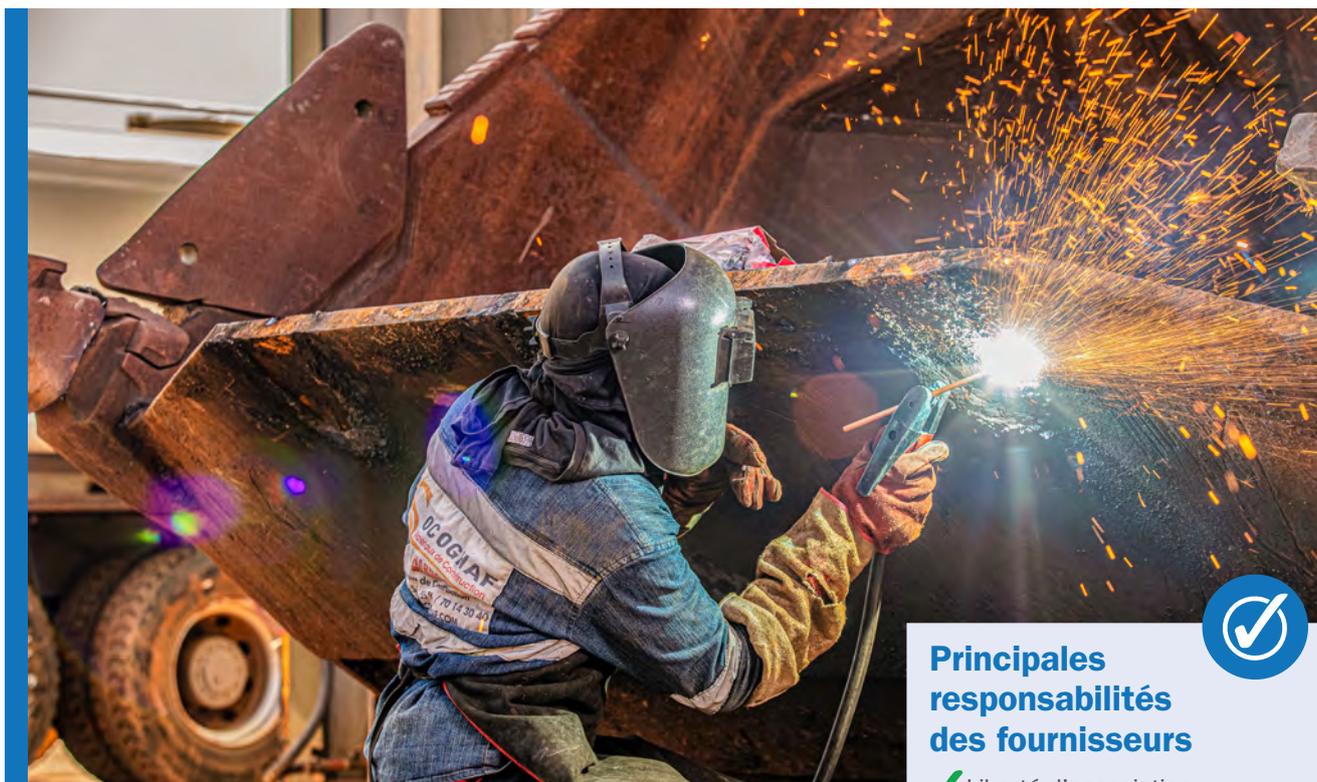
POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Cliquez ici pour consulter la politique



POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ

Cliquez ici pour consulter la politique



Endeavour s'engage à respecter la législation du travail des pays dans lesquels elle opère, ainsi que les normes des organisations internationales du travail. Endeavour est également tenue de se conformer à la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act) et à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

En outre, Endeavour a adopté une politique de prévention du harcèlement afin de garantir un environnement de travail fondé sur le respect de la dignité de chaque individu, quel que soit son âge, sa race, sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap, ou son origine nationale ou ethnique. Endeavour attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits des travailleurs en matière de conditions de travail sûres, de rémunération équitable, de temps de travail et qu'ils interdisent le travail des enfants ainsi que toute forme d'esclavage moderne, entre autres droits fondamentaux, en se conformant à la législation du travail applicable et à l'ensemble des politiques d'Endeavour sur ce sujet.

Nous exigeons de nos fournisseurs une tolérance zéro envers toute forme d'esclavage moderne dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent s'assurer de ne pas recourir au travail des enfants, et l'âge minimum d'un employé doit toujours être au moins égal à celui fixé par la législation nationale.

Par ailleurs, Endeavour attend de ses fournisseurs qu'ils agissent activement pour éliminer l'esclavage moderne, y compris le travail des enfants, de leurs chaînes d'approvisionnement. Endeavour inclut une clause robuste relative à l'esclavage moderne dans tous ses contrats types. Cette clause exige un engagement ferme des fournisseurs et de leurs employés à lutter activement contre l'esclavage et la traite des êtres humains, et à garantir que l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement reste exempte de toute forme d'esclavage moderne.

Principales responsabilités des fournisseurs



- ✓ Liberté d'association – respectez le droit de vos travailleurs à adhérer à des syndicats et à d'autres organisations similaires.
- ✓ Respectez les lignes directrices de l'OIT ou la législation nationale en matière d'heures de travail et veillez à ce que celles-ci ne soient pas excessives.
- ✓ Assurez-vous que les contrats de travail des employés respectent les exigences légales.
- ✓ Mettez en œuvre des pratiques appropriées pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne.
- ✗ Interdisez le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne dans votre propre chaîne d'approvisionnement.
- ✓ Remplissez l'auto-évaluation des facteurs de risque liés à l'esclavage moderne pour les fournisseurs.



POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Cliquez ici pour consulter la politique

Santé et sécurité

Endeavour place l'humain au premier plan et accorde la priorité absolue à des pratiques et systèmes de travail sûrs et sains.

Notre priorité essentielle est de garantir à chacun un environnement de travail sûr, du moment où il arrive jusqu'à son retour chez lui en fin de journée.

Les principes et politiques d'Endeavour reposent sur l'objectif de parvenir à une performance « zéro accident ». Endeavour a adopté une politique spécifique en matière de santé et de sécurité, publiée sur son site web, et attend de ses fournisseurs qu'ils s'y conforment pleinement, ainsi qu'à toutes les procédures de santé et sécurité propres à chaque site. Endeavour attend également de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des systèmes de gestion de la sécurité et qu'ils fournissent les formations, ressources et équipements de protection individuelle appropriés afin de minimiser les risques professionnels.



Principales responsabilités des fournisseurs

- ✓ Suivre les Dix règles d'or.
- ✓ Fournir un environnement de travail sûr à vos travailleurs.
- ✓ Fournir un accès illimité à l'eau et à des installations sanitaires pour vos travailleurs.
- ✓ S'assurer que vos travailleurs sont formés et équipés en matière de sécurité.
- ✓ Veiller à ce qu'une politique soit en place pour gérer les maladies infectieuses.
- ✓ Se conformer à notre politique de santé et de sécurité.



POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Cliquez ici pour consulter la politique



Nos dix règles d'or pour votre santé et votre bien-être :



1. IDENTIFICATION DES DANGERS ET DES RISQUES

Avant de commencer toute tâche, j'identifie les dangers, j'évalue les risques et je prends des mesures pour les minimiser et les contrôler. Aucun travail ne doit être entamé sans une évaluation approfondie des risques et les permis de travail nécessaires.



2. GESTION DES CHANGEMENTS

Je m'assure toujours que la nécessité du changement est clairement comprise et que tous les risques liés au changement sont évalués et éliminés ou réduits au strict minimum.



3. ALCOOL ET DROGUES

Je ne dois jamais utiliser d'équipements mobiles ou fixes sous l'influence de l'alcool ou de drogues.



4. TRAVAIL EN HAUTEUR

Je ne travaille jamais à une hauteur supérieure à 1,8 mètre sauf si la zone de travail est entièrement sécurisée pour prévenir les chutes ou si je porte un équipement de protection antichute approprié.



5. PERMIS ET INSPECTIONS

Je ne dois utiliser aucun équipement ou outil, mobile ou fixe, sauf si je suis habilité, formé ou autorisé à le faire. Un équipement ne doit jamais être utilisé avant d'avoir été inspecté, et les opérateurs doivent être physiquement, mentalement et médicalement aptes. J'utilise toujours un permis lorsque la tâche l'exige.



6. ENVIRONNEMENT

Je ne porterai jamais intentionnellement atteinte à l'environnement ni ne violerai les conditions du plan de gestion environnementale ou des permis associés. Je maintiens toujours la propreté du lieu de travail et nettoie les zones avant de partir.



7. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ, BARRIÈRES ET EPI

Je ne retire ni ne manipule jamais les dispositifs de sécurité, les barrières ou les équipements de protection individuelle sans les autorisations ou permis requis.



8. ISOLEMENT ET CONSIGNATION

Je n'effectue jamais la maintenance d'un équipement sans l'avoir d'abord sécurisé par isolement. Je ne retire, ne modifie ni ne contourne jamais une étiquette ou un dispositif de consignation sans être habilité, formé ou dûment autorisé à le faire.



9. HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION ET INTIMIDATION

Je ne me rends jamais coupable de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation envers quiconque.



10. PRODUITS CHIMIQUES ET SUBSTANCES DANGEREUSES

Je ne manipule jamais de produits chimiques ou substances dangereuses sans y avoir été spécifiquement formé ou autorisé. Je ne rejette jamais de produits chimiques, substances dangereuses ou déchets dans l'environnement.



Chez Endeavour, nous savons que le fait d'être des gestionnaires responsables de l'environnement est essentiel à notre succès à long terme en tant qu'entreprise. Nous reconnaissons également que l'exploitation aurifère et les processus qui y sont associés peuvent avoir un impact sur l'environnement naturel. Nous nous engageons à gérer, atténuer et minimiser les impacts de nos opérations sur l'environnement, et nous attendons la même chose de nos fournisseurs.

Endeavour attend de ses fournisseurs qu'ils respectent l'ensemble des lois environnementales applicables, les normes locales et internationales, ainsi que les meilleures pratiques du secteur. De plus, Endeavour attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en place des systèmes de réduction des émissions de carbone, afin de minimiser leur consommation d'énergie et les autres activités qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre.



Principales responsabilités des fournisseurs

- ✓ Se conformer à la législation environnementale applicable.
- ✓ S'efforcer de minimiser les impacts environnementaux négatifs.
- ✓ Réduire les déchets et optimiser l'utilisation des ressources naturelles.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Cliquez ici pour consulter la politique



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin



Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de la corruption, comme le prévoit notre Politique anti-corruption (« Politique ABC »), qui établit le cadre garantissant que nos activités sont menées de manière honnête et éthique, conformément aux normes d'intégrité les plus élevées.

Endeavour interdit formellement toute forme de corruption, qu'il s'agisse d'un paiement, d'une offre ou d'une acceptation de pot-de-vin, envers toute personne, dans le secteur privé ou public, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers. La corruption a lieu lorsqu'une personne offre, verse, sollicite ou accepte un paiement indu, un avantage ou un cadeau afin d'influencer une décision ou un résultat commercial ou gouvernemental.

Notre équipe juridique et conformité ainsi que notre comité d'audit veillent à ce que nos activités soient conformes à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris la UK Bribery Act (2010), la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (CFPOA), la US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), ainsi que les législations locales pertinentes.

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à notre Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. De plus, nous incluons une clause anti-corruption dans tous nos contrats fournisseurs, et nous effectuons une diligence raisonnable des tiers dans le cadre de l'intégration des fournisseurs et du renouvellement des contrats.



Principales responsabilités des fournisseurs

- ✓ Se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de corruption, de fraude et d'autres pratiques commerciales interdites.
- ✗ Ne pas accepter ni recevoir d'avantage indu en échange de l'attribution d'un marché ou d'autres avantages.
- ✗ Ne tolérer aucune forme de corruption ou de pots-de-vin, y compris les paiements de facilitation.



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Cliquez ici pour consulter la politique

Responsabilité sociale

Durabilité et engagement communautaire

Les communautés locales sont au cœur de nos activités et jouent un rôle fondamental dans notre travail au quotidien.

Endeavour est convaincue que ses mines peuvent servir de catalyseur positif et favoriser le développement économique à long terme ainsi que des bénéfices sociaux durables. Nous soutenons également les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et nous efforçons de contribuer concrètement à leur réalisation.

Nous nous engageons à construire des relations solides grâce à un dialogue communautaire efficace et respectueux. Dans nos interactions avec les communautés hôtes, nous respectons et promovons les droits humains, y compris le patrimoine culturel, les coutumes et les rituels établis.

Nous favorisons des communautés résilientes et autonomes, par le biais de partenariats collaboratifs, en donnant aux individus les compétences et les connaissances nécessaires pour prospérer. Nous soutenons un large éventail d'initiatives de développement communautaire, avec un accent particulier sur l'éducation, la formation professionnelle, les soins de santé et les projets générateurs de revenus durables.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les communautés dans lesquelles ils opèrent ainsi que les droits humains des membres de ces communautés.

Les fournisseurs doivent, dans la mesure du possible, favoriser l'emploi local ainsi que l'approvisionnement en biens et services locaux. De plus, les fournisseurs doivent évaluer et atténuer tout impact négatif que leurs activités pourraient avoir sur les communautés locales et les individus.

Nous encourageons également nos fournisseurs à parrainer ou entreprendre des initiatives communautaires, en coordination avec nous.

Principales responsabilités des fournisseurs



- ✓ S'efforcer de faire progresser le développement socio-économique des communautés locales en soutenant les organisations locales et en s'approvisionnant localement lorsque cela est possible.
- ✓ S'engager auprès des communautés locales et prendre en compte leurs besoins et attentes dans les opérations.
- ✓ Prendre des mesures pour prévenir les effets négatifs sur les communautés locales tout en encourageant les opportunités positives.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Cliquez ici pour visiter notre Centre de rapports ESG ou consulter nos rapports annuels de durabilité.



Vous avez une idée pour avoir un impact positif sur une communauté ?

Endeavour encourage fortement les opportunités de partenariat communautaire avec ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement et incite les fournisseurs à proposer des projets dans ce domaine. Contactez-nous pour discuter de votre idée.

Objectifs de développement durable des Nations Unies

Nous soutenons les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et nous efforçons de contribuer concrètement à leur réalisation.

Notre approche en matière de gestion durable et de développement communautaire est alignée sur les attentes des ODD. Bien que nous reconnaissons l'importance des 17 ODD, nous concentrons nos efforts sur dix objectifs que nous jugeons les plus pertinents pour nos activités et là où nous pouvons avoir le plus grand impact.



1 NO POVERTY
Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



2 ZERO HUNGER
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING
Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.



4 QUALITY EDUCATION
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, équitable et inclusive, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



5 GENDER EQUALITY
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



6 CLEAN WATER AND SANITATION
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.



7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH
Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



13 CLIMATE ACTION
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



15 LIFE ON LAND
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'érosion de la biodiversité.

Conflits d'intérêts



Nous devons éviter toute situation susceptible de donner lieu, ou même de sembler donner lieu, à un conflit d'intérêts. Toutes les décisions commerciales doivent être prises de manière objective, sans favoritisme personnel, et dans un esprit de bonne foi.

Nous demandons à nos fournisseurs de prendre des mesures pour gérer les conflits d'intérêts réels ou perçus dans le cadre de leur collaboration avec Endeavour. Les fournisseurs doivent déclarer les bénéficiaires effectifs finaux et les administrateurs de leur société. Tout conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être signalé et géré de manière transparente.

Principales responsabilités des fournisseurs



- ✓ Éviter tout conflit d'intérêts dans le cadre de leurs obligations envers Endeavour et divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✗ Déclarer leurs bénéficiaires effectifs dans le cadre du processus de diligence raisonnable.

Cadeaux, divertissements et hospitalité



Nous devons faire preuve de bon jugement et de modération dans l'échange de courtoisies d'affaires.

Endeavour n'offrira aucun cadeau ni avantage à ses fournisseurs, car cela pourrait être perçu comme un moyen d'obtenir un avantage indu. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils n'offrent aucun cadeau aux employés d'Endeavour, à l'exception d'objets promotionnels de valeur minimale.

Les gestes d'hospitalité et de divertissement, tels que les repas, peuvent être acceptés à condition qu'ils soient justifiés par un motif professionnel clair et que les coûts restent raisonnables, conformément à notre procédure relative aux cadeaux, divertissements et hospitalité.

Principales responsabilités des fournisseurs



- ✓ Éviter d'offrir des cadeaux, divertissements ou hospitalité aux employés d'Endeavour.
- ✗ Ne jamais offrir ni accepter de cadeaux, divertissements ou hospitalité dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un renouvellement de contrat.

**ENDEAVOUR EST RÉSOLUMENT
ENGAGÉE À MENER SES
ACTIVITÉS DE MANIÈRE SÛRE,
ÉTHIQUE, SOCIALEMENT
RESPONSABLE ET DURABLE
CET ENGAGEMENT S'ÉTEND
À NOS FOURNISSEURS,
QUI CONTRIBUENT DE FAÇON
ESSENTIELLE AU SUCCÈS DE
NOTRE ENTREPRISE**



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

procurement@endeavourmining.com
endeavourmining.com

SUIVEZ-NOUS



SIÈGE SOCIAL

5 Young Street
Londres
W8 5EH
Royaume-Uni
T: +44 203 011 2723

BUREAU DES OPÉRATIONS

Route du Lycée Technique
Abidjan 08
08 BP 872
Côte d'Ivoire
T: +225 27 22 48 99 00